

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DES ETUDES ET
DE LA VIE UNIVERSITAIRE
- SEANCE DU 14 OCTOBRE 2008 -

Etaient présents ou représentés : M. BAILLON, M. DEVILLERS, Mme FOURNES, M. LAPAIRE, Mme MANES GALLO, M. COQUELIN, Mme FENOUILLET, M. LAÛGT, Mme MALTONE, M. METAYER, Mme MICHEL, M. VENTURA, M. ARCELIN, Mme BABIN, Mme LABORDE, Mme VOISIN, M. CAMBERVEL, M. CAPEL, Mlle CARVALHO, M. DUBOURG, M. GUILHEM GUERY, Mlle LAUROUA, M. LOUVRADOUX, M. MAURY, M. SCHMITT, M. VEILLET, M. BROUCH, M. GOYER, M. PEYRES, Mme TAHAR.

Etait invitée : Mme BOURMAUD.

I – HABILITATIONS DES LICENCES PROFESSIONNELLES MI-PARCOURS

M. LAÛGT annonce que la présentation des Licences professionnelles par leur responsable pédagogique se fera selon l'ordre du document préparatoire envoyé aux membres du CEVU.

► M. BLIN présente la licence professionnelle « Presse et édition d'entreprise » portée par l'IUT.

Suite à cette présentation M. LAÛGT lui demande en quoi il pense avoir répondu aux recommandations du Ministère.

M. BLIN répond sur trois points :

⇒ concernant la première recommandation à savoir établir des liens plus étroits avec l'U.J.J.E.F., il existe une difficulté car celle-ci ne reconnaît pour le moment que des liaisons avec les Masters. Des pourparlers sont en cours et il pense pouvoir faire partie des premiers homologués.

⇒ la seconde remarque du Ministère portait sur le fait que la formation n'intégrait pas suffisamment d'universitaires. Le recrutement d'un MCF vient d'avoir lieu. Mme COUSSERAND prendra d'ailleurs le pilotage de cette formation.

⇒ le troisième point signalé par le Ministère préconisait d'adopter le principe de travail de la plate-forme éditoriale (imprimé et web coordonnés). Cette formule a été lancée en partenariat avec l'U.N.A.D.E.V.

M. COQUELIN demande si la restriction de l'U.J.J.E.F. aux seuls masters est pertinente. La licence professionnelle devrait-elle alors se transformer en Master ?

M. BLIN répond que cette restriction momentanée est liée à la nouvelle orientation de l'U.J.J.E.F. qui, en aspirant à devenir la grande confédération française des professionnels de la communication, se présente actuellement comme généraliste. C'est oublier qu'elle est à l'origine et encore aujourd'hui (d'où son sigle qui reste inchangé) un groupement de journalistes d'entreprise. Comme en attestent les offres d'emploi, une formation bac+3 spécialisée en édition d'entreprise correspond tout à fait à ce type d'activité. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons le soutien de l'A.P.A.C.O.M. et du CapCom.

Mme BABIN demande s'il y a eu une évaluation de cette formation par les étudiants.

M. BLIN répond affirmativement pour les trois premières promotions. Dans l'ensemble, les étudiants sont satisfaits de leurs emplois. Les placements sont diversifiés. Il y a également un bon niveau de satisfaction chez les maîtres de stage.

Mme MALTONE demande la durée et la nature des contrats obtenus par les étudiants diplômés.

M. BLIN répond qu'ils sont le plus souvent chargés d'édition avec des contrats CDD ou CDI. Certains ont même refusé des CDI pour monter leur propre entreprise.

⇒ Le projet est mis au vote et est adopté à l'unanimité.

► M. GREFFIER présente la licence professionnelle « Coordination de projets de développement social et culturel en milieu urbain » portée conjointement par l'IUT et l'UFR Géographie/Aménagement.

M. LAÜGT demande à quel moment se fait la délivrance du diplôme et s'il y a eu embauche immédiate après le stage.

M. GREFFIER répond que la délivrance du diplôme s'effectue en septembre, après le stage de trois mois. Par ailleurs, les chiffres d'insertion de 2008 sont tout récents. Il y a eu 5 à 6 embauches cette année.

A une question portant sur l'insertion des étudiants de la promotion 2007, M. GREFFIER précise que si ce chiffre est décevant, il ne porte que sur 11 réponses d'étudiants. Il pense aussi que peut-être, le groupe était moins dynamique. Il fait état du problème de recrutement qu'il rencontre en termes de connaissance du champ.

M. LAÜGT s'interrogeant sur la possibilité de faire évoluer la maquette en fonction des retours des étudiants, Monsieur GREFFIER précise que par exemple, sur les stages, les étudiants ont connu des situations d'urgence et qu'il est prévu d'anticiper davantage la préparation des conventions.

M. LAÜGT demande si les étudiants trouvent un emploi en dehors du bassin d'emploi local.

M. GREFFIER répond que l'embauche reste très locale malgré un recrutement national et une tendance à l'expatriation (Canada, Réunion, Maroc).

M. GREFFIER, en réponse à Mme BABIN, précise qu'il n'y a pas de contrats de professionnalisation dans le domaine concerné.

M. CAMBERVEL demande si dans le recrutement de la dernière promotion, la parité entre étudiants en formation continue et étudiants en formation initiale était voulue.

M. GREFFIER répond qu'il y a eu moins de salariés recrutés que de candidats salariés.

Le souhait est que le recrutement se fasse de manière équilibrée entre les deux types de population (Formation continue/formation initiale).

M. LAÜGT fait une observation qui est valable pour tous les dossiers présentés : il était demandé de préciser les réponses aux critiques du Ministère. Si ce travail n'a pas été fait, il devra l'être avant l'envoi des dossiers.

➤ Le projet est mis au vote. Il est adopté à l'unanimité moins deux abstentions.

► Mme LEPRUN présente la licence professionnelle « DESIGN : communication, projet » portée par l'UFR Arts.

Suite à cette présentation, M. LAÜGT indique à Mme LEPRUN qu'elle aura à revoir la mise en forme de son dossier avant l'envoi au Ministère (décalages, tableaux tronqués etc...), et que certaines zones ne sont pas renseignées (nombre d'inscrits page 8) ou contradictoires entre elles. Page 12, les matières ne sont pas détaillées UE par UE.

Il lui demande également si elle a bien répondu aux réserves émises par le Ministère lors de la campagne d'habilitation précédente.

Mme LEPRUN énumère les réserves et les réponses apportées :

➤ Ouverture plus grande de la formation : dans le nouveau dossier, des partenaires ont été ajoutés (comme l'ENSAM) et il est prévu de faire rentrer la formation dans un réseau de la recherche francophone en Design. Il y a également plus d'intervenants universitaires. Il faut savoir qu'il s'agit d'une discipline très jeune dans l'université.

➤ Insertion des diplômés : les étudiants en stage ne sont pas forcément recrutés. Ils se mettent parfois en free-lance ou vont à l'étranger. Il ne s'agit pas d'un diplôme d'art professionnalisant. Le partenariat avec l'ENSAM apportera un atout de plus.

M. LAPAIRE demande comment s'intègrent les enseignants de l'ENSAM et s'il y a des liens avec l'institut de cognitive ou des références à la psychologie cognitive.

Mme LEPRUN répond qu'il s'agit de conférences, d'interventions ponctuelles de la part de l'ENSAM. Quant à la psychologie cognitive, elle est présente mais n'est pas mentionnée de manière explicite.

A la question de Mme MALTONE relative au nombre de candidatures pour cette formation, Mme LEPRUN répond qu'elle a eu 110 candidatures cette année.

➤ Le projet est mis au vote avec une réserve sur la présentation et est adopté sur le fond, à l'unanimité moins sept abstentions.

► M. AMELOT présente la licence professionnelle "Valorisation, animation et médiation des territoires ruraux » portée par l'UFR Géographie et Aménagement.

Il précise qu'il intervient en qualité d'intérimaire, M. COUDERCHET, responsable en titre, étant actuellement en délégation.

Il indique qu'après neuf années d'existence, on constate une nécessité de développer les débouchés professionnels et les types de publics accueillis. Lors du recrutement, on a veillé à rééquilibrer les publics en faisant entrer davantage de généralistes.

En ce qui concerne les débouchés, on a porté une attention particulière à mieux les connaître. Ce sont des emplois très faiblement identifiés, dans des secteurs en émergence (communautés, pays, syndicats ...).

Mme LABORDE signale que, page 7, le tableau sur l'insertion professionnelle n'est pas rempli.

➤ Le projet est mis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

La présentation de la Licence professionnelle « Développement international de la PME-PMI » portée par l'UFR LE-LEA, est différée en raison de l'absence de Mme TINCHANT, responsable du dossier.

M. LAÜGT propose que soit examinée dans l'intervalle la proposition de création d'une nouvelle licence professionnelle intitulée : « Préparation au métier d'auteur-compositeur- interprète de chanson française ».

► Le dossier, soutenu par l'UFR Arts, est porté par M. PISTONE.

Après la présentation du diplôme par M. PISTONE, M. LAÜGT rappelle que ce dossier a une histoire : il y a déjà eu une proposition de DU qui n'a pas été acceptée et qui revient maintenant devant le CEVU sous forme de Licence professionnelle. Il constate que ce dossier devra être remanié au niveau des débouchés et qu'il est relativement léger en termes d'argumentation, alors que lors de la présentation orale, son auteur a été beaucoup plus convainquant.

M. PISTONE répond que c'est un cursus qui s'adapte mal au formatage de la licence professionnelle, et que s'il est accepté, cela fera date.

M. LAPAIRE regrette que, comme cela a été le cas pour la licence Design, la présentation du dossier ne soit pas très bonne. Il encourage M. PISTONE à intégrer tous les arguments qu'il a su apporter lors de sa présentation orale.

M. BROUCH manifeste son inquiétude à propos des débouchés. Il rappelle qu'être auteur-compositeur-interprète n'est pas un métier.

Mme LABORDE souligne que si le diplôme est accepté, il faudra revoir la partie consacrée au contrôle des connaissances.

M. VENTURA se demande s'il n'aurait pas été plus judicieux de créer une filière spécialisée à partir de la licence musique existante.

M. LAPAIRE pense qu'une licence professionnelle offrira une lisibilité plus forte. Il rappelle que les pays anglo-saxons n'hésitent pas à le faire.

M. BROUCH suggère de trouver un titre plus générique.

➤ *Le projet de création assorti d'une recommandation sur le remaniement de la rédaction du dossier est mis au vote. Il est adopté à l'unanimité moins 8 voix contre et 7 abstentions.*

Suite au vote, plusieurs étudiants manifestent leur incrédulité sur les possibilités de débouchés de ce diplôme et estiment que le titre peut être trompeur en matière d'insertion.

► Mme TINCHANT ayant rejoint l'assemblée, M. LAÜGT lui demande de faire la présentation du dossier de renouvellement de la Licence professionnelle « Développement international de la PME-PMI » portée par l'UFR LE-LEA.

Suite à son exposé, Mme TINCHANT est interrogée sur le fort déséquilibre relatif à la deuxième langue du diplôme. Elle répond que l'italien, qui vient d'être proposé en seconde langue, n'a effectivement que deux étudiants inscrits. Pour l'allemand, il y en a 5. Les effectifs les plus importants se trouvant en espagnol. Elle souligne que les débouchés en allemand sont pourtant bien réels.

M. LAÜGT s'interroge sur les limites du bassin d'emploi de ce diplôme.

Mme TINCHANT répond que les emplois sont surtout concentrés en Aquitaine.

Mme MALTONE demande en quoi consiste le projet tutoré ?

Mme TINCHANT répond qu'il s'agit d'un premier contact avec l'entreprise. Un rapport de stage rédigé en anglais sera demandé. A partir de 2009, ce rapport pourra être rédigé dans les autres langues proposées dans le cadre du diplôme.

⇒ Le projet est mis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

Le Président

SINGARAVÉLOU